

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ORDONNANCE

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 28 septembre 2009, l'ordonnance suivante en vertu du règlement indiqué ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-193**, permettant l'installation et le maintien de bannières, du 13 novembre au 2 décembre 2009, sur la rue St-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, relative à l'événement « **Défilé de Noël sur la Plaza St-Hubert** », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 3 novembre 2009

---

Pierre Rochon, avocat  
Secrétaire d'arrondissement